

Carcassonne le 13 février 2018

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 3 FEVRIER 2018

L'accueil des Clubs et l'enregistrement des pouvoirs a eu lieu à compter de 9h à la structure réceptive du stade Albert Domec de Carcassonne.

Tout cela se fait sous le contrôle de Me Pierre Vergé, huissier de justice à Carcassonne, dont vous trouverez en annexe le procès-verbal de constat.

Le Président ouvre l'assemblée à 10h35.

Il indique qu'afin de répondre à la demande des clubs, chaque candidat dispose d'un temps de parole de 3 minutes pour se présenter et exprimer ses motivations, comme ils en avaient été informés par courriel le 31 janvier 2018.

Le Président demande à Me Pierre Vergé de procéder et d'arbitrer la présentation et la prise de parole de chaque candidat.

Il est à noter que sur les 9 candidats, uniquement 6 étaient présents.

Candidats présents :

- Mme Marie Maignot
- Mr Romain Bouniol
- Mr Norbert Gauthier
- Mr Antony-Nicolas Mazzotta
- Mr Fioramento Rametta
- Mr Jérôme Rougé

Candidats absents et excusés :

- Mme Delphine Lacoste
- Mr Pascal Merlin

Candidat absent non excusé :

- Mr Jean-Louis Audabram

Me Vergé rappelle ensuite l'article 10 des statuts indiquant que le Comité Directeur est composé de 24 membres dont 25% des postes sont réservés à des femmes.

Il précise qu'en l'absence du nombre suffisant de candidatures féminines, le ou les postes seront laissés vacants et complétés lors de l'Assemblée générale la plus proche.

A 10h55, suite à la présentation des candidats, la Secrétaire Générale Mme Albert précise les modalités du vote. Elle prend pour exemple un club qui aurait des pouvoirs d'un ou plusieurs autres clubs (2 pouvoirs maximum) afin de préciser le nombre de bulletins et d'enveloppes qui leur seront alors donnés.

Le Président demande à l'assistance si ces explications sont bien claires ce que l'assistance approuve dans son ensemble.

A 11 heures, les clubs sont invités à voter.

Après être passés dans l'isoloir, les clubs ont ensuite signé sous contrôle d'huissier la feuille d'émargement une fois leur vote effectué.

Les votes terminés, l'urne est amenée sous contrôle de Me Vergé sur une table qui a été spécialement installée pour le dépouillement.

A 11h30, le dépouillement est fait toujours sous contrôle d'huissier par :

- La Présidente du bureau de vote Mme Edith Gonella
- Les scrutateurs Mme Rose Sitja et Mr Patrick Barbier

Les résultats sont alors proclamés :

182 votants

182 exprimés, 0 nul et 0 blanc

Mme Marie Maignot 179 voix
Mme Delphine Lacoste 172 voix
Mr Jérôme Rougé 166 voix
Mr Romain Bouniol 151 voix
Mr Norbert Gauthier 30 voix
Mr Pascal Merlin 11 voix
Mr Jean-Louis Audabram 11 voix
Mr Fioramento Rametta 2 voix
Mr Antony-Nicolas Mazzotta 1 voix.

Sont élus membres du CODIR :

Mme Marie Maignot 179 voix
Mme Delphine Lacoste 172 voix
Mr Jérôme Rougé 166 voix
Mr Romain Bouniol 151 voix

Nous remercions l'ensemble des candidats et félicitons les quatre membres élus.

Fabienne ALBERT
La Secrétaire Générale

